

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المركز الإستشفائي الجامعي لبياية

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

NIF:41201600000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé consultation N° 50/2022 ayant pour objet approvisionnement du CHU de Bejaia en instrumentation durant l'année 2022, qu'a l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
Lot N° 01 : instrumentation chirurgie d'orl	SARL MAK MEDICAL	099916000859548	1.879.962.00	Retenue moins disant
Lot N° 02 : instrumentation pour Pneumologie	Infructueux			
Lot N° 03 : boîte de chirurgie du crane	EURL HAUTE TECHNOLOGIE MEDICALE	001316099274426	1 399 142.50	Retenue moins disant
Lot N° 04 : boîte de chirurgie du rachis			579 887.00	
Lot N° 05 : instrumentation pour ophtalmologie			2 916 571.00	

Selon les dispositions de l'article 82, alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

09 OCT. 2022

Fait à Bejaia, Le.....

La Directrice Générale